



EXEMPLAIRE POUR EGSO     EXEMPLAIRE A CONSERVER

**DOSSIER D'INSCRIPTION**

**MONTREAL**  
**ANNÉE 2018 / 2019**

**ETAT CIVIL**

Madame     Mademoiselle     Monsieur

Nom ..... Prénom .....

Né(e) le ..... à .....

Adresse personnelle .....

Code postal ..... Ville.....

Téléphone professionnel ..... Portable .....

Téléphone personnel..... Email .....

**FORMATION**

Diplômes et années d'obtention :

.....  
.....

Modalités d'exercice professionnel .....

Adresse professionnelle .....

Code postal ..... Ville.....

## CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION 2018 / 2019

- 1- L'European Graduate School of Osteopathy prépare les étudiants au Diplôme Européen d'Ostéopathie D.O. Formation exclusivement réservée aux ostéopathes diplômés du Canada.
- 2- L'étudiant s'engage à respecter le règlement intérieur de l'école.
- 3- Le montant annuel des frais de scolarité comporte : les frais d'inscription et d'études, les frais administratifs, les supports de cours et les frais liés aux stages en clinique. La somme versée à l'inscription correspond à la moitié du montant du premier séminaire - il n'y a pas de frais d'inscription. Les inscrits devront respecter les modalités de règlement présentées dans le paragraphe suivant.
- 4- Le dossier d'inscription pour être validé doit être dûment rempli, avoir réglé le montant de l'inscription et comporter les pièces suivantes qui devront être réactualisées, en cas de changements, pendant toute la durée de la formation :
  - Photocopie de la pièce d'identité (recto verso) et 2 photographies.
  - Photocopie du ou des diplômes.
  - Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle étendue aux risques liés à l'ostéopathie en tant que praticien en ostéopathie. Elle pourra être remise, au plus tard, au premier séminaire.

## MODALITES DE RÈGLEMENT 2018 / 2019

**Le montant total de la formation est de 6800 €.** Le règlement peut s'effectuer en une fois ou selon l'échéancier suivant :

MODALITES DE REGLEMENT					
ECHEANCIER 2018 / 2019		Séminaire 1	Séminaire 2	Séminaire 3	Séminaire 4
		NOVEMBRE 2018	JANVIER 2019	FEVRIER 2019	AVRIL 2019
	Règlement à l' <b>Inscription</b>	Règlement du <b>1er séminaire</b>	Règlement du <b>2ème séminaire</b>	Règlement du <b>3ème séminaire</b>	Règlement du <b>4ème séminaire</b>
Montants	<b>850 €</b>	<b>850 €</b>	<b>1 700 €</b>	<b>1 700 €</b>	<b>1 700 €</b>
<b>Dates des échéances →</b>		<b>15 octobre 2018</b>	<b>15 novembre 2018</b>	<b>15 janvier 2019</b>	<b>15 mars 2019</b>

### 1 - COMMENT RÉGLER VOS FRAIS DE SCOLARITÉ ANNUELS

Pour valider votre inscription, vous effectuerez un virement de 850 € :

#### PAIEMENT PAR VIREMENT UNIQUEMENT

**Titulaire du compte : EUROPEAN GRADUATE SCHOOL OF OSTEOPATHY (EGSO) SARL**

**IBAN : LU42 0029 6101 3001 5100 - BIC : BILLULL**

**Banque BIL - Banque Internationale à Luxembourg**

*Les règlements sont validés en date de valeur.*

*Toute échéance impayée pourra entraîner la perte de cette facilité de paiement et l'exigibilité immédiate du solde annuel des frais de scolarité.*

*Toute procédure contentieuse relative au retard de paiement des frais de scolarité entraînera une majoration de 10% des sommes restant dues.*

www.egso-osteo.com

Luxembourg : +352 27 86 16 96 - France : +33 01 85 09 99 03 - [egso.contact@egso-osteo.com](mailto:egso.contact@egso-osteo.com)  
Sièges sociaux & adresses postales : EGSO Luxembourg - 8, rue Mil Neuf Cents - L-2157 Luxembourg - Grand-Duché de Luxembourg  
EGSO France - 137, avenue Anatole France - 94600 Choisy-le-Roi - France  
RCS LUX N° : B206871 - Autorisation Ministérielle : N° 10065511 / 0  
RCS Créteil N° : 817 975 592 - Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11930740393 auprès du préfet région Ile-de-France

## 2 - RESILIATION DE L'INSCRIPTION

Par lettre recommandée, adressée à : EGSO - 137, avenue Anatole France - 94600 CHOISY-LE-ROI - FRANCE, le signataire du présent bulletin d'inscription peut décider de la résiliation de l'inscription.

Dans ce cas, les dispositions suivantes sont applicables :

- Résiliation signifiée dans les 15 jours suivant la date d'inscription : le règlement à l'inscription définitive sera intégralement remboursé.
- À l'issue de ce délai de 15 jours, l'étudiant sera considéré comme définitivement inscrit.

L'étudiant inscrit ne pourra se désister en cours d'année. L'ensemble du montant de la formation restera dû.

Si, par suite de force majeure justifiée, l'établissement est empêché de dispenser la formation aux étudiants inscrits pour l'année scolaire relative à ce dossier d'inscription, l'étudiant pourra résilier son inscription par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, les sommes versées avant le premier séminaire seront intégralement remboursées. Dans le cas où cet événement surviendrait en cours d'année scolaire, seules les prestations effectivement dispensées seront dues à l'établissement et les sommes versées à l'avance seront intégralement remboursées.

En cas d'absence à un stage, le règlement de ce dernier sera dû et ne pourra pas être reporté sur le séminaire suivant. Cette disposition restera exceptionnelle, l'absence répétitive ne pourra être tolérée par l'établissement.

## 3 - ENGAGEMENT DE L'ETABLISSEMENT

L'établissement s'engage expressément à mettre en œuvre un programme conforme aux conditions fixées par le Ministère de la Santé français, à mettre en application toutes les directives imposées par l'Union Européenne et à conserver à l'étudiant désigné ci-dessus, tout au long de sa formation, une place dans son établissement.

## 4 - ENGAGEMENT DE L'ETUDIANT

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales d'inscription. Je m'engage à payer l'intégralité des sommes dues pour cette formation dans les conditions décrites ci-dessus.

Le non-respect des paiements selon la modalité de règlement exposée ci-dessus et tout défaut de paiement amènera l'établissement à mon exclusion. L'intégralité du montant de la formation restera dû.

*L'inscription est ferme et définitive, sous réserve des conditions de résiliation de l'inscription, par la remise du présent bulletin d'Inscription signé, accompagné du virement en date de valeur et de toutes les pièces demandées.*

Fait en deux exemplaires à : \_\_\_\_\_

Le : \_\_\_\_\_

Signature de l'établissement :  
*Précédée de la mention "Lu et approuvé"*

Signature de l'étudiant :  
*Précédée de la mention "Lu et approuvé"*



EUROPEAN GRADUATE SCHOOL  
OF OSTEOPATHY

8 rue Mil Neuf Cents  
L-2157 Luxembourg  
GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

[www.egso-osteo.com](http://www.egso-osteo.com)

Luxembourg : +352 27 86 16 96 - France : +33 01 85 09 99 03 - [egso.contact@egso-osteo.com](mailto:egso.contact@egso-osteo.com)  
Sièges sociaux & adresses postales : EGSO Luxembourg - 8, rue Mil Neuf Cents - L-2157 Luxembourg - Grand-Duché de Luxembourg  
EGSO France - 137, avenue Anatole France - 94600 Choisy-le-Roi - France  
RCS LUX N° : B206871 - Autorisation Ministérielle : N° 10065511 / 0  
RCS Créteil N° : 817 975 592 - Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11930740393 auprès du préfet région Ile-de-France